

---

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement  
tenue le lundi 14 janvier 2019 à 19 h  
815, rue Bel-Air, salle 02-101**

---

**MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT PRÉSENTS :**

M. Benoit Dorais, maire d'arrondissement  
M. Alain Vaillancourt, maire d'arrondissement suppléant  
M. Craig Sauv , conseiller de ville  
Mme Anne-Marie Sigouin, conseill re de ville  
Mme Sophie Thi baut, conseill re d'arrondissement

**MEMBRES DE L'ADMINISTRATION MUNICIPALE PR SENTS :**

M. Babak Herischi, directeur d'arrondissement  
Mme Daphn  Claude, secr taire d'arrondissement substitut  
Mme Tonia Di Guglielmo, directrice – Services administratifs  
M. Claude Dubois, directeur – Travaux publics  
Mme Marie-Claude Leblanc, directrice - Culture, sports, loisirs et d veloppement social  
M. Sylvain Villeneuve, directeur – Am nagement urbain et patrimoine  
M. Sylvain Parent, commandant - Service de police de la Ville de Montr al, poste de quartier 15  
M. Benoit Turenne, secr taire-rechercheur – Services administratifs

---

**10.01 - Ouverture de la s ance :**

Le pr sident d clare la s ance ouverte   19 h 09.

---

Un  v nement pr c de l'ordre du jour :

1. Signature du livre d'or par Monsieur George Mc Rae, r sident de Pointe-Saint-Charles
- 

**CA19 22 0001**

**Adoption de l'ordre du jour de la s ance du conseil d'arrondissement**

Il est propos  par Craig Sauv 

appuy  par Sophie Thi baut

ET R SOLU :

D'ajouter l'item suivant   l'ordre du jour :

- 30.03 Autorisation pour le paiement d'une action en dommages intent e par le Bar le Playground inc. contre la Ville de Montr al suite au retrait de leur permis d'alcool pour un montant 435 000 \$, en capital, int r ts, indemnit  additionnelle et frais (dossier 1181228006)

Et d'adopter l'ordre du jour avec la modification propos e.

ADOPT E   L'UNANIMIT 

10.02

---

**CA19 22 0002**

**Approbation du proc s-verbal de la s ance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le  
10 d cembre 2018,   19 h**

Il est propos  par Anne-Marie Sigouin

appuy  par Craig Sauv 

ET RÉSOLU :

Que le procès-verbal de la séance tenue le 10 décembre 2018 soit approuvé tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.03

---

**10.04 - Période de commentaires des élus**

**Le maire Dorais aborde les sujets suivants :**

1. Mises en place de mesures visant à lutter contre les changements climatiques : investissements prévus au PTI (ruelles vertes, pistes cyclables, rues conviviales, création de nouveaux parcs) – lien fédérateur Ville-Émard-Côte-Saint-Paul-Saint-Henri avec la passerelle Sainte-Marguerite;
2. Développement de logements sociaux et communautaires : 350 unités en travaux et plus de 500 unités à l'étude;
3. Boulevard Monk : idéation du réaménagement – conception du réaménagement en 2019 - travaux prévus en 2020;
4. Dossiers en 20.01 et 20.02 : octroi de contrat pour la réfection de la patageoire Saint-Gabriel et construction du pavillon des aînés.

**Le conseiller Vaillancourt aborde les sujets suivants :**

1. Remerciements à Marie-Claude Leblanc pour son implication au sein de la direction;
2. Ski de fond au parc Angrignon : objectif d'améliorer les pistes – installation d'une roulotte – traçage régulier des pistes – mises à jour plus rapide de l'état des pistes sur le site internet de la Ville;
3. Patinoires du Sud-Ouest : sont en bonnes conditions – le site internet est à jour.

**La conseillère Sigouin aborde les sujets suivants :**

1. Remerciements à Marie-Claude Leblanc pour son implication dans l'arrondissement;
2. Activités hivernales : Pente à Neige au parc Ignace-Bourget – ski alpin, glissade, yourte;
3. Annonces;
4. Dossier en 40.11 - ensemble de modifications réglementaires variés : conversion d'un duplex ou d'un triplex en unifamiliale ne sera plus de plein droit – usages sensibles seront prohibés aux abords de l'échangeur Turcot – plusieurs dispositions entourant les plantations et l'abattage d'arbres.

**Le conseiller Sauvé aborde les sujets suivants :**

1. Remerciements à Marie-Claude Leblanc pour son rôle dans l'arrondissement;
2. Remerciements à Sylvain Parent pour son implication au sein de la Table de sécurité urbaine;
3. Remerciements aux cols bleus pour le 1<sup>er</sup> chargement de neige – les citoyens sont satisfaits du déneigement;
4. Secteur Rose-de-Lima : soirée d'information avant les Fêtes –autres phases à venir – objectif est de refaire la rue de façon à ce qu'elle soit agréable pour les résidents;
5. Griffintown : beaucoup de travaux à venir (aqueduc, égouts, création de parcs, réfection des trottoirs) – actions concrètes seront prises pour maintenir la qualité de vie – gros travail de coordination et d'amélioration des communications – mise en place d'un comité de liaison – soirée d'information à venir au printemps.

---

Le conseiller Sauvé quitte son siège à 20 h 54

---

**La conseillère Thiébaud aborde les sujets suivants :**

1. Dossier en 20.03 : programme Éco-Quartier – nouvelle entente à signer – dissociation du programme Éco-quartier et du programme ruelles vertes – enjeux de propreté dans certains secteurs – mise en place de la collecte de matières organiques;

---

Le conseiller Sauvé reprend son siège à 20 h 57

2. Dossier en 40.11 : modification règlementaire pour protéger les plantations d'arbres – objectif d'améliorer la qualité de vie en conservant des arbres aux abords des autoroutes et dans des zones de construction – exigences quant au remplacement des arbres;
3. Dossier en 20.05 : remboursement de frais de permis pour la Maison St-Gabriel – arbres abîmés suite à des grands vents – dangereux pour les bâtiments avoisinants;
4. Remerciement à Marie-Claude Leblanc pour son implication pour le développement durable.

---

**10.05 - Période de questions et commentaires du public**

**Monsieur Simon Biard : remerciements pour la soirée annuelle**

Monsieur représente les cols bleus de l'arrondissement. Monsieur tient à remercier les élus et le directeur de l'arrondissement pour la tenue de la soirée des employés en décembre dernier. Il explique que cette soirée est un moyen de faire tomber des préjugés et aussi de mettre des visages sur les noms. Monsieur exprime son optimisme pour 2019 malgré les contraintes budgétaires et renforce l'idée que l'objectif des employés est de rendre service aux citoyens.

Le maire Dorais répond.

Question répondue sur place.

**Madame Katherine O'leary : Éviction de son appartement suite à un changement d'usage**

Madame représente les locataires du 2479, rue Notre-Dame Ouest. Elle explique que les locataires ont reçu un avis d'éviction suite à l'émission de permis par l'arrondissement, pour convertir leurs logements en hôtel-appartement. Elle estime que cette situation est contraire au Plan d'urbanisme de l'arrondissement. Elle explique aussi que ce secteur n'a pas besoin d'hôtel-appartement mais de logements abordables. Elle demande ce qui peut être fait pour éviter ces pertes de logements.

Le maire Dorais répond.

Suivi à faire par la Direction de l'aménagement urbain : communiquer avec la citoyenne pour lui expliquer le changement d'usage.

**Monsieur Maximilian Button : émission de permis pour un hôtel-appartement**

Monsieur explique qu'il a reçu un avis d'éviction accompagnée du permis de changement d'usage. Il souhaite savoir pourquoi le permis a été émis alors que des locataires occupent toujours les lieux.

Le maire Dorais répond.

Suivi à faire par la Direction de l'aménagement urbain : communiquer avec le citoyen pour lui expliquer le changement d'usage.

---

**10.06 - Dossiers concernant l'arrondissement inscrits au conseil municipal et au conseil d'agglomération**

Le maire mentionne les dossiers concernant l'arrondissement qui sont inscrits pour adoption par le conseil municipal ou le conseil d'agglomération au mois de décembre.

---

**10.07 - Calendrier des commissions du conseil municipal et du conseil d'agglomération - CA**

Le maire fait la lecture des commissions qui siégeront au mois de janvier.

---

**CA19 22 0003****Motion soulignant le Mois de l'histoire des Noirs du Québec**

Considérant que le Sud-Ouest a invité les représentants de tous les paliers de gouvernement présents sur le territoire à signer la Déclaration sur la diversité visant à reconnaître et à valoriser l'apport de chaque citoyen avec l'intention de créer et de promouvoir les liens avec leurs voisins;

Considérant l'importance des communautés noires dans l'histoire et le développement de la métropole tant au plan culturel, social, sportif et économique;

Considérant l'apport des communautés noires à l'essor et au dynamisme du Sud-Ouest, la communauté noire de la Petite-Bourgogne ayant notamment joué un rôle fondamental dans la naissance et l'évolution du jazz;

Considérant que le Mois de l'histoire des Noirs permet de rapprocher les Montréalaises et les Montréalais de tous horizons;

Considérant que les valeurs véhiculées par le Mois de l'histoire des Noirs rejoignent les valeurs de cohabitation, d'intégration, de mixité sociale et de sensibilisation au vivre-ensemble tel qu'édicté dans le Plan d'action de développement social 2016-2020 et dans la Déclaration sur la diversité;

Considérant que l'arrondissement du Sud-Ouest présente durant le Mois de l'histoire des Noirs une riche programmation mettant en valeur des artistes locaux et de renom.

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Sophie Thiébaud, Alain Vaillancourt, Craig Sauv , et Anne-Marie Sigouin

**ET R SOLU :**

Que le Sud-Ouest reconnaisse l'importance des diff rentes communaut s noires et leur apport   la collectivit ;

Que le conseil d'arrondissement convie la population du Sud-Ouest et de Montr al   participer en grand nombre aux activit s propos es en f vrier soulignant ce 28<sup>e</sup> Mois de l'histoire des Noirs sous le th me « Les voix d' mancipation » o  on rendra hommage tout particuli rement   des femmes qui se seront d marqu es.

**ADOPT E   L'UNANIMIT **

10.08

---

Il est propos  par la conseill re Anne-Marie Sigouin, appuy  par le conseiller Alain Vaillancourt, de r unir pour fins d' tudes les articles 20.01   20.05 de l'ordre du jour.

---

**CA19 22 0004**

**Autorisation d'un d pense maximale de 1 523 656,20\$ et octroi d'un contrat   Le Groupe St-Lambert, au montant de 1 306 289,61 \$, taxes incluses, pour la reconstruction et la mise aux normes de la pataugeoire et du chalet du parc Saint-Gabriel (appel d'offres public 211829) (dossier 1188145001)**

Il est propos  par Anne-Marie Sigouin

appuy  par Alain Vaillancourt

**ET R SOLU :**

D'autoriser une d pense maximale de 1 523 656,20 \$, taxes incluses, pour la reconstruction du bassin de la pataugeoire Saint-Gabriel, le r am nagement du chalet et l'ajout d'un syst me de filtration;

D'octroyer   l'entreprise 2862-5622 Qu bec inc. FASRS Le Groupe St-Lambert, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour la reconstruction du bassin de la pataugeoire Saint-Gabriel, le r am nagement du chalet et l'ajout d'un syst me de filtration au prix de sa soumission, soit un montant de 1 306 289,61 \$ taxes incluses, conform ment aux documents de l'appel d'offres public 211829;

D'autoriser une d pense de 104 503,17 \$, incluant les taxes,   titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 112 863,42 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera assumée à 71% par la ville-centre et à 29 % par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.01 1188145001

---

**CA19 22 0005**

**Autorisation d'une dépense maximale de 2 973 066,87 \$ et octroi d'un contrat à Corporation de Construction Germano, au montant de 2 696 659,29 \$, taxes incluses, pour la construction du Pavillon des aînés (appel d'offres public 211827) (dossier 1188145002)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense maximale de 2 973 066,87 \$, taxes incluses, pour la construction du pavillon des aînés de Pointe-Saint-Charles;

D'octroyer à l'entreprise Corporation de construction Germano, plus bas soumissionnaire conforme, un contrat de construction pour le pavillon des aînés de Pointe-Saint-Charles au prix de sa soumission, soit un montant de 2 696 659,29 \$ taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 211827;

D'autoriser une dépense de 134 832,96 \$, incluant les taxes, à titre de budget de contingences;

D'autoriser une dépense de 141 574,61 \$, incluant les taxes, à titre de budget d'incidences;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera assumée à 10% par la ville-centre et à 90 % par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.02 1188145002

---

**CA19 22 0006**

**Approbation d'une convention de services avec l'organisme Les YMCA du Québec pour la période du 15 janvier au 31 décembre 2019 et octroi d'un montant de 232 061 \$ pour la réalisation du programme Éco-quartier dans l'arrondissement du Sud-Ouest (dossier 1187823005)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver la convention de services entre la Ville de Montréal et l'organisme Les YMCA du Québec, laquelle se termine le 31 décembre 2019, pour la réalisation du programme Éco-quartier;

D'autoriser une dépense de 232 061 \$, payable en trois versements, soit un premier versement de 104 427 \$, payable à la signature de la convention de services, un deuxième versement de 104 427 \$, payable au plus tard le 31 août 2019 et un troisième versement de 23 207 \$ à la remise du rapport final, pour la réalisation du programme Éco-quartier.

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement du Sud-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.03 1187823005

---

**CA19 22 0007**

**Approbation de la première convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Mission Bon Accueil, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1er janvier 2018, des locaux situés au rez-de-chaussée, de l'immeuble sis au 4707, rue Notre-Dame Ouest, d'une superficie totale de 13 776 pi<sup>2</sup>, pour un loyer total de 3 203 937,63 \$, taxes incluses, à des fins de bibliothèque pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement du Sud-Ouest (bâtiment 8134-001) (dossier 1185372006)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver la première convention de modification de bail par laquelle la Ville de Montréal loue de Mission Bon Accueil, pour une période additionnelle de 10 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, des locaux situés au rez-de-chaussée, de l'immeuble sis au 4707, rue Notre-Dame Ouest, d'une superficie totale d'environ 12 549 pi<sup>2</sup>, et d'approuver une superficie additionnelle de 1 227 pi<sup>2</sup>, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, pour un loyer total de 3 203 937,63 \$, incluant la TPS et la TVQ, à des fins de bibliothèque pour la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement du Sud-Ouest, le tout selon les termes et conditions prévus à ladite convention;

Et d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites à l'intervention financière. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.04 1185372006

---

**CA19 22 0008**

**Octroi d'une contribution financière de 612 \$ à la Maison St-Gabriel pour le remboursement des frais de permis nécessaires à l'abattage d'arbres (dossier 1187279013)**

En vertu de l'article 137 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4) qui permet de soutenir financièrement un organisme qui exerce ses activités dans l'arrondissement et qui a pour mission le développement économique local, communautaire, culturel ou social;

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'accorder un soutien financier de 612 \$ à la Maison Saint-Gabriel pour le remboursement des frais de permis nécessaires à l'abattage d'arbres;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.05 1187279013

---

**CA19 22 0009**

**Octroi, à la demande des élus, des contributions financières non récurrentes au montant total de 4 700 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement (dossier 1181555003)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'octroyer, à la demande des élus, des contributions financières non récurrentes au montant total de 4 700 \$ à divers organismes œuvrant au sein de l'arrondissement.

Organismes	Activités	Montants
Maison Saint-Gabriel	Achat d'une table corporative à la soirée-bénéfice du 10 avril 2019	2 500 \$
Association des locataires de Angers	Organisation d'un souper des Fêtes, 40 <sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'habitation Angers et 25 <sup>e</sup> anniversaire du plateau de travail Angers.	100 \$
Madame Prend Congé, centre de femmes de Pointe St-Charles	Organisation d'un événement reconnaissance de 30 ans de participation active au sein de l'organisme de Madame Crompt, coordonnatrice chez Madame Prend Congé	100 \$
C.R.C.S. St-Zotique	Contribution à l'amélioration des équipements pour les services aux usagers	2 000 \$

Et d'imputer ces dépenses conformément à l'intervention financière. Ces dépenses seront entièrement assumées par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
20.06 1181555003

---

#### CA19 22 0010

#### Dépôt du rapport du directeur faisant état des décisions déléguées pour le mois de novembre 2018 (dossier 1187279012)

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du rapport des décisions déléguées prises dans l'exercice des pouvoirs délégués par le conseil d'arrondissement, en vertu du Règlement intérieur du conseil d'arrondissement du Sud-Ouest sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés (RCA14 22009) pour la période du 1<sup>er</sup> au 30 novembre 2018, de la liste des bons de commandes de moins de 25 000 \$, de la liste des factures non associées à un bon de commande et des virements budgétaires pour la période comptable de novembre 2018.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
30.01 1187279012

---

#### CA19 22 0011

#### Autorisation préalable des dépenses négociées au montant de 9 399 300 \$ pour la fourniture de biens et de services d'utilité publique, selon les ententes-cadres en vigueur, pour l'exercice 2019 (dossier 1185170008)

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'autoriser une dépense totale de 9 399 300 \$ relativement à la fourniture de biens et de services d'utilités publiques (asphalte, béton, pierre, sel, disposition des sols, vêtements, électricité, entretien et réparation) et à la facturation immobilière selon les budgets prévus à cet effet, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019.

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
30.02 1185170008

---

**CA19 22 0012**

**Autorisation pour le paiement d'une action en dommages intentée par le Bar le Playground inc. contre la Ville de Montréal suite au retrait de leur permis d'alcool pour un montant 435 000 \$, en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais (dossier 1181228006)**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'autoriser le règlement hors Cour pour la somme de 435 000 \$ en capital, intérêts, indemnité additionnelle et frais d'une action en dommages-intérêts intentée par le Bar le Playground inc. contre la Ville de Montréal et d'autoriser l'avocat au dossier au sein du Service des affaires juridiques - division droit public et législation, à signer la transaction et quittance.

D'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à Me Alexandre Paul-Hus du Service des affaires juridiques - division droit public et législation, le chèque suivant, libellé à l'ordre de : BCF senci en fidéicommiss au montant de 435 000,00 \$;

Et d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'arrondissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
30.03 1181228006

---

**CA19 22 0013**

**Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest, afin de permettre les travaux d'infrastructures publiques le dimanche (dossier 1186347029)**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 décembre 2018;

Considérant que le projet de règlement a été déposé lors de la séance du conseil d'arrondissement du 10 décembre 2018.

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement sur le bruit (R.R.V.M., c. B-3) à l'égard du territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest afin de permettre les travaux d'infrastructures publiques le dimanche, qu'il soit numéroté RCA19 22001 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.01 1186347029

---

**CA19 22 0014**

**Addenda - Adoption - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) relativement à l'usage « activité communautaire ou socioculturelle » (dossier 1186347025)**

Considérant l'avis de motion et l'adoption du premier projet de règlement lors de la séance du conseil d'arrondissement du 9 octobre 2018;

Considérant la consultation publique tenue le 18 octobre 2018.

Considérant que les dispositions susceptibles d'approbation référendaire contenues au second projet de règlement n'ont fait l'objet d'aucune demande valide de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (RLRQ, chapitre E-2.2).



Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et le Règlement sur les usages conditionnels (RCA10 22016) relativement à l'usage « activité communautaire ou socioculturelle », qu'il soit numéroté 01-280-49 et qu'il soit promulgué conformément à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.02 1186347025

---

### CA19 22 0015

#### **Adoption d'un premier projet de résolution - Projet particulier d'occupation visant le sous-sol de l'îlot Saint-Martin situé au 716, rue Richmond (dossier 1186347031)**

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 18 décembre 2018;

Considérant que le projet respecte les critères d'évaluation et peut être autorisé en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003).

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003), un premier projet de résolution autorisant l'occupation du sous-sol de l'îlot Saint-Martin, situé sur les lots 2 925 311, 2 925 312, 2 925 313, 2 925 316, 2 925 315, 2 925 314, 2 925 288, 2 925 289 et 2 925 287 (cadastre du Québec) et portant l'adresse 716, rue Richmond selon les conditions suivantes :

#### Autorisation :

- Autoriser l'usage spécifique « entrepreneurs et matériaux de construction » de la catégorie d'usages C.6(1)

#### Exigences :

- Exiger, pour approbation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturaux (RCA07 22019), les documents suivants :
  - Un plan de communication destiné aux résidants de l'îlot Saint-Martin qui seront touchés par les travaux;
  - Un document expliquant les mesures de mitigation des impacts du chantier sur les résidants;
  - Un plan d'aménagement paysager.

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

D'obliger le propriétaire à respecter les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent;

Les travaux visés par la présente résolution devront être amorcés dans les 60 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

Et de déléguer à la secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation publique requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.03 1186347031

**CA19 22 0016****Adoption des dispositions non susceptibles d'approbation référendaire - Projet particulier de construction, de modification et d'occupation afin d'autoriser le redéveloppement de l'îlot formé des rues Guy, William, Barré et du prolongement de la rue Lusignan - Projet Légado (dossier 1176347023)**

Considérant l'adoption du projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) afin de rehausser de 25 mètres à 35 mètres la hauteur de la carte des limites de hauteur du chapitre de l'arrondissement du Sud-Ouest pour la zone formée des rues William, Barré, Guy et du prolongement de la rue Lusignan, lors de la séance du conseil d'arrondissement du 23 août 2017;

Considérant l'avis favorable du Comité Jacques-Viger du 10 août 2017;

Considérant l'avis favorable du Comité consultatif d'urbanisme du 29 août 2017;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 13 septembre 2017;

Considérant l'engagement du requérant de permettre la réalisation sur le lot voisin numéro 1 852 773 (cadastre du Québec) d'une soixantaine de logements sociaux et communautaires et d'inclure au projet 20 % de logements abordables d'initiative privée, afin de respecter la Stratégie d'inclusion de logements abordables dans les nouveaux projets résidentiels;

Considérant l'engagement du requérant, en vertu du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Sud-Ouest (14-027), à décontaminer, aménager, puis céder gratuitement à la Ville de Montréal à des fins de parc la partie du terrain située dans le prolongement de la rue Lusignan, d'une superficie de 1 356 m<sup>2</sup> et correspondant à environ 13 % de la superficie du site, tel que montré au plan de l'annexe A de la présente résolution;

Considérant la résolution CA18 220029 du 15 janvier 2018 concernant l'adoption des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Anne-Marie Sigouin

**ET RÉSOLU :**

D'adopter, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04 22003), la présente résolution comportant les dispositions non susceptibles d'approbation référendaire autorisant le redéveloppement de l'îlot formé des rues Guy, William, Barré et du prolongement de la rue Lusignan, selon les autorisations et les exigences énumérées ci-dessous et malgré la réglementation applicable :

D'autoriser la démolition des bâtiments existants, sis au 355, rue Guy et 1409, 1459 et 1499, rue William, tel que montrés sur le plan de l'annexe B de la présente résolution;

D'autoriser, pour le calcul du taux d'implantation, que le niveau du terrain puisse être établi à partir d'un même point et que ce point puisse être le point le plus haut le long de l'une des rues Guy, William ou Barré;

D'exiger, en application de tout règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels adopté en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q, c. A.19-1), la cession de la partie de terrain située dans le prolongement de la rue Lusignan, d'une superficie de 1 356 m<sup>2</sup> et correspondant à environ 13 % de la superficie du site, tel que montré au plan de l'annexe A de la présente résolution;

D'exiger, avant que soit émis le permis de démolition, qu'une demande de permis de construction, conforme au Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280) et à la présente résolution, soit déposée à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, que les frais rattachés à cette demande soient acquittés et que les plans accompagnant la demande aient été approuvés conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019);

D'exiger, pour approbation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), le dépôt des documents suivants :

- Le plan d'aménagement paysager de l'ensemble du site;
- L'étude d'ensoleillement incluant minimalement l'étude comparative de scénarios à 16, 25 et 35 mètres de hauteur;
- Le plan de disposition et de traitement des matériaux issu de la démolition et du chantier de construction conforme aux objectifs de recyclage et de développement durable;
- Le plan de mobilité durable, incluant minimalement :

- L'étude d'impact en matière de circulation;
  - Le plan des aménagements pour vélo (stationnement intérieur et extérieur, vestiaires et douches pour employés, etc.);
  - Le plan des accès véhiculaires;
  - L'intégration de solution d'autopartage;
  - L'intégration de borne de recharge électrique;
- Le plan de performance environnementale et d'aménagement écologique, incluant minimalement :
    - Les mesures de réduction de l'empreinte écologique du projet;
    - Les mesures d'efficacité énergétique;
    - Les mesures de lutte aux îlots de chaleur et de verdissement;
    - Les mesures d'économie d'eau, ainsi que de récupération et de réutilisation des eaux de pluies;
    - Les aménagements favorisant la biodiversité;
    - Les mesures de gestion des matières résiduelles;
  - Le plan, par bâtiment, de l'affichage projeté;
  - Le plan de commémoration de l'histoire du site et du quartier.

D'exiger, pour approbation en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019), que les objectifs et critères prévus aux articles 9 et 9.2 du Règlement sur les projets particuliers (RCA04 22003) s'additionnent à ceux déjà applicables au projet;

D'exiger, avant l'émission d'un permis de construction, la signature entre la Ville de Montréal et le propriétaire, de servitudes garantissant un passage public entre tous les bâtiments;

D'exiger, avant l'émission du premier permis de construction, une garantie financière d'un montant de 200 000 \$, afin d'assurer la complétion pleine et entière de l'aménagement paysager de l'ensemble des phases;

D'interdire les accès véhiculaires sur la rue Barré;

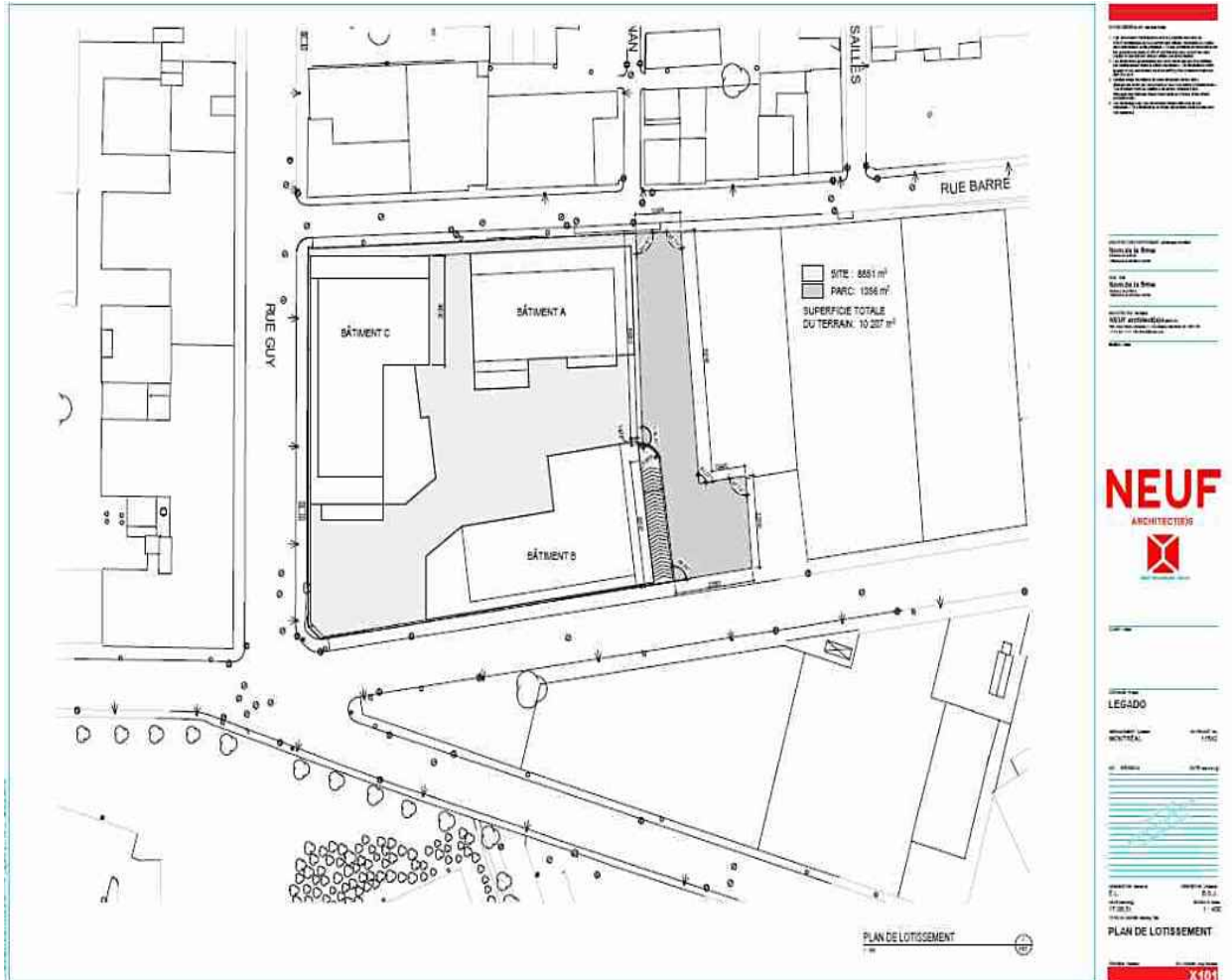
D'interdire toute clôture ou toute barrière empêchant le libre accès à l'ensemble du terrain, à l'exception d'une partie de terrain occupé par un espace de jeu dédié à un service de garde à l'enfance;

Nonobstant les exceptions ci-dessus décrites, le projet devra se conformer en tout point à la réglementation applicable;

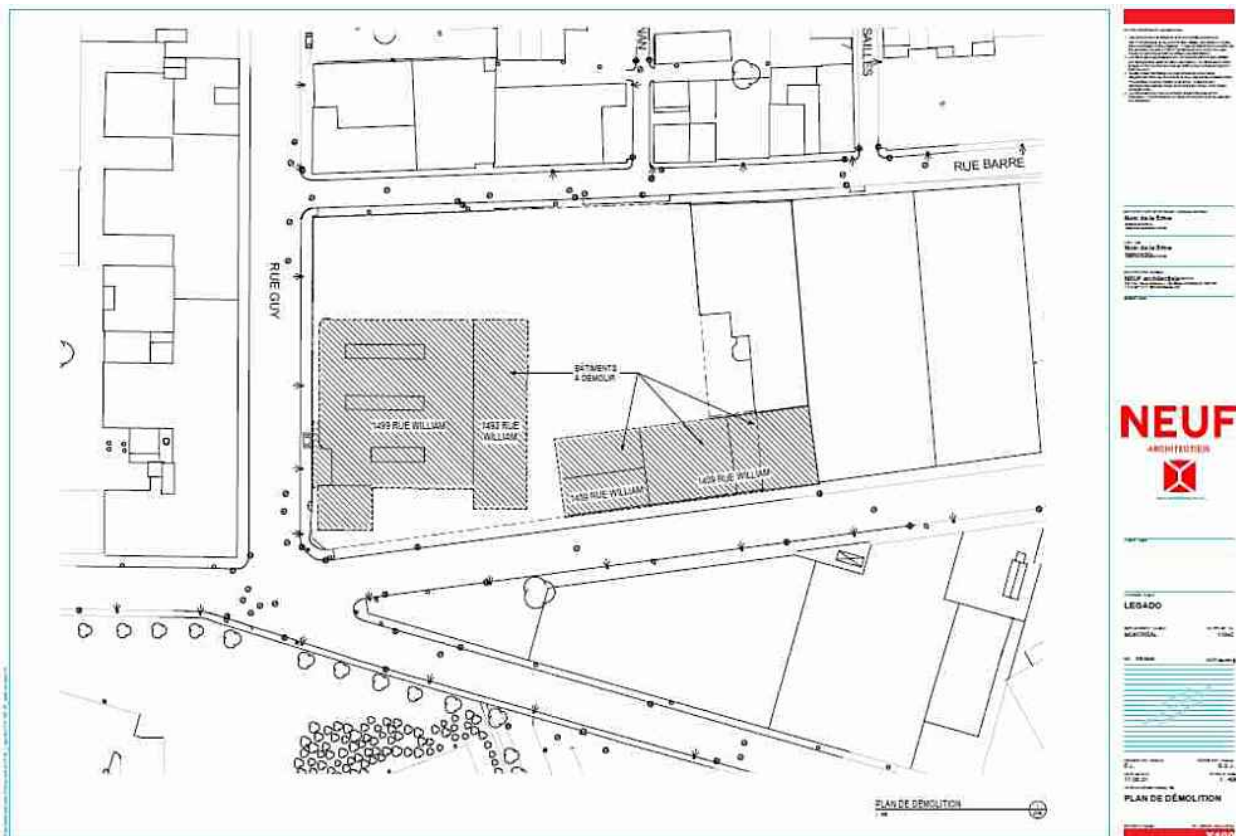
Et d'obliger le propriétaire à respecter toutes les conditions prévues ci-dessus et, à défaut de se conformer aux obligations résultant de la présente résolution, les dispositions pénales du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble s'appliquent.

Les travaux de démolition et de construction visés par la présente résolution devront débuter dans les 36 mois suivant l'entrée en vigueur de la présente résolution. En cas de non-respect de cette exigence, les autorisations prévues à la présente résolution seront nulles et sans effet.

Annexe A



Annexe B



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.04 1176347023

**CA19 22 0017**

**Dépôt du certificat de la secrétaire d'arrondissement substitut sur les résultats du registre du 3 au 7 décembre 2018 - Règlement autorisant un emprunt de 2 426 000 \$ pour la réalisation des programmes d'agriculture urbaine, d'acquisition de mobilier urbain et de création des îlots de fraîcheur pour les besoins de l'arrondissement (dossier 1185170006)**

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

De prendre acte du dépôt du certificat de Mme Daphné Claude, secrétaire d'arrondissement substitut du Sud-Ouest, attestant du résultat de la procédure d'enregistrement du 3 au 7 décembre 2018 concernant le Règlement autorisant un emprunt de 2 426 000 \$ pour la réalisation des programmes d'agriculture urbaine, d'acquisition de mobilier urbain et de création des îlots de fraîcheur pour les besoins de l'arrondissement (RCA18 22017). Lecture en a été faite au terme de la tenue du registre, à 19h01, au bureau de la Mairie d'arrondissement.

Ledit certificat comporte l'attestation de la secrétaire d'arrondissement substitut à l'effet que le registre des demandes pour la tenue d'un scrutin référendaire a été rendu accessible au bureau d'arrondissement du 3 au 7 décembre 2018, de 9 h à 19 h, sans interruption. Le nombre de personnes habiles à voter étant de 56 028, le nombre requis de signatures pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin référendaire était de 5614. Au terme de la tenue du registre, aucune personne habile à voter ne s'est légalement enregistrée. Par conséquent, le règlement RCA18 22017 est réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.05 1185170006

**CA19 22 0018**

**Ordonnances - Événements publics (dossier 1187654011)**

Il est proposé par Alain Vaillancourt

appuyé par Sophie Thiébaud

ET RÉSOLU :

D'édicter les ordonnances nécessaires pour les événements suivants, conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel :

Événements	Lieux	Dates
PIMJ 2019	Parc Vinet	Du 15 janvier au 10 mars 2019 Tous les vendredis, de 17 h à 21 h et les samedis et dimanches, de 13 h à 17 h
PIMJ 2019	Carré d'Hibernia	Du 17 janvier au 24 février 2019 Tous les jeudis et vendredis de 16 h à 20 h, les samedis, de 10 h à 19 h et les dimanches de 10 h à 17 h
PIMJ 2019	Parc Campbell-Ouest	Du 15 janvier au 2 mars 2019 Tous les samedis et dimanches, de 13 h 30 à 16 h 30  Du 4 au 8 mars 2019 de 10 h à 16 h
PIMJ 2019	Parc Ignace-Bourget	Du 15 janvier au 2 mars 2019 Tous les samedis et dimanches, de 13 h 30 à 16 h 30  Du 4 au 8 mars 2019 de 10 h à 16 h

PIMJ 2019	Parc de la polyvalente Saint-Henri	Du 15 janvier au 10 mars 2019 Tous les vendredis, de 16 h à 20 h, les samedis et dimanches, de 12 h à 16 h  Du 6 au 7 mars 2019 de 12 h à 16 h
Fête ski de fond PIMJ	Parc Angrignon	9 février 2019 de 11 h à 16 h
Burgundy on ice	Parc Vinet	9 février 2019 de 12 h à 17 h  En cas d'intempéries: reporté au 16 février 2019, aux mêmes heures

En vertu des règlements suivants :

- Règlement sur le bruit (R.R.V.M., chapitre B-3, article 20) à l'égard de l'arrondissement du Sud-Ouest;
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280, chapitre IV, article 531 (1<sup>o</sup>), (3<sup>o</sup>)).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.06 1187654011

---

Il est proposé par la conseillère Anne-Marie Sigouin, appuyé par le conseiller Alain Vaillancourt, de réunir pour fins d'études les articles 40.07 à 40.10 de l'ordre du jour.

---

#### CA19 22 0019

##### **Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation pour l'immeuble situé au 1905, rue Wellington (dossier 1183459021)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Adhoc, architectes, déposés et estampillés en date du 19 décembre 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis pour la transformation du bâtiment situé au 1905, rue Wellington.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.07 1183459021

#### CA19 22 0020

##### **Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction de l'immeuble situé au 1550, rue Basin - Îlot B-2b - Phase 3 - Les Bassins du Nouveau Havre (dossier 1184824036)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Roch Cayouette, architecte, déposés et estampillés en date du 28 novembre et du 19 décembre 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de construction de la phase 3 du lot B-2b situé au 1550, rue Basin - Les Bassins du Nouveau Havre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.08 1184824036

---

**CA19 22 0021**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de transformation de l'immeuble situé au 2310, rue Denonville (dossier 1184824038)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par Gheorghe Sorin Suta, déposés et estampillés en date du 21 septembre 2018 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis de transformation du bâtiment situé 2310, rue Denonville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.09 1184824038

---

**CA19 22 0022**

**Approbation de plans (PIIA) - Projet de construction pour les immeubles situés aux 5073, 5079, rue Turcot et 5078, 5084, rue Vaillant (dossier 1183459023)**

Il est proposé par Anne-Marie Sigouin

appuyé par Alain Vaillancourt

ET RÉSOLU :

D'approuver, conformément au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), les plans préparés par la firme Geiger Huot, architecte, déposés et estampillés en date du 9 janvier 2019 par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, accompagnant une demande de permis permettant la construction des bâtiments situés au 5073, 5079, rue Turcot et 5078, 5084, rue Vaillant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40.10 1183459023

---

**CA19 22 0023**

**Avis de motion et adoption d'un premier projet - Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA07 22014), le Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014), le Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) et le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007) (dossier 1186347027)**

La conseillère Sophie Thiébaud donne avis de motion qu'un Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA07 22014), le Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014), le Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) et le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007), sera présenté pour adoption à une séance ultérieure;

Considérant l'avis de motion donné à la présente séance.

Il est proposé par Sophie Thiébaud

appuyé par Anne-Marie Sigouin

ET RÉSOLU :

Que le conseil d'arrondissement adopte le premier projet de Règlement modifiant le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), le Règlement régissant la démolition d'immeubles (RCA07 22014), le Règlement de lotissement de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA14 22014), le Règlement sur les dérogations mineures (RCA10 22015), le Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (RCA07 22019) et le Règlement sur les certificats d'autorisation de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA11 22007);

Et de déléguer à la secrétaire d'arrondissement le pouvoir de fixer la date, l'endroit et l'heure de la consultation publique requise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
40.11 1186347027

---

**CA19 22 0024**

**Nomination d'un deuxième secrétaire d'arrondissement substitut**

Il est proposé par Benoit Dorais

appuyé par Craig Sauvé

ET RÉSOLU :

De nommer monsieur Benoit Turenne à titre de secrétaire d'arrondissement substitut à compter du 15 janvier 2019.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ  
50.01

---

**70.01 - Période de questions et d'informations réservée aux conseillers**

Aucun commentaire.

70.01

---

À 20 h 31, tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, le maire déclare la séance levée.

---

Benoit Dorais  
Maire d'arrondissement

---

Daphné Claude  
Secrétaire d'arrondissement substitut

---

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 11 février 2019.

---

Initiales Daphné Claude